

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-442-1933 portant annulation de crédits sans emploi au titre de l'exercice 1932.

n° 31-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 septembre 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884: Vu l'article 274 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies, modifié par le décret du 19 janvier 1924: Vu le budget de l'exercice 1932

Sur la proposition du chef du bureau des finances : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 9 septembre 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont annulés dans les écritures les crédits ci-après nage ge emploi à la clôture de l'exercice 1932, s'élevant au total de : 1.725.011 fr. 06 décomposant comme suit: Chapitres 1er.....1049980 2.....5.581 32 3.....S.957 2 4.....1061557 5.....367378 6.....139079 7.....456393 8.....991362 9.....33295534 10.....>> 11.....991760 12.....123079 13.....4169887 14.....1000 15.....291913 16.....1280000 17.....9329 TOTAL172501106 Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, notifié au trésorier-paveur et inséré au Journal officiel de La colonie,

CHAPON-BAISSAC